

Le 12 janvier, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 12 JANVIER 2022, À 20 H 00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS par appel conférence : Son Honneur le Maire Marcel Beaubien, les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier et Gerald Teske.

ABSENCE MOTIVÉE : Roland Barnabé

IL EST,

PROPOSÉ par John Abraham,

APPUYÉ par Lorraine Rochon;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET PERMIS
7. DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
8. RÉOLUTION – DÉGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA BANQUE SCOTIA
9. RÉOLUTION – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DESJARDINS
10. RÉOLUTION – SIGNATAIRES POUR LE PROGRAMME FÉDÉRAL SUR LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)
11. RÉOLUTION – PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON
12. RÉOLUTION – POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR MULGRAVE
13. RÉOLUTION – EMBAUCHE DU COMMIS COMPTABLE

14. RÉSOLUTION – EMBAUCHE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
15. RÉSOLUTION – ACCEPTER L'AJOUT DE LA SECTION « POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION - ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DES RÈGLES » À LA POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL
16. RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE
17. RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉ(E)S DANS LA GRILLE SALARIALE POUR 2022
18. RÉSOLUTION – INCORPORER LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM A LA GRILLE SALARIALE
19. RÉSOLUTION – SALAIRES DES ÉLU(E)S
20. RÉSOLUTION – REPRÉSENTATION AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS
21. AVIS DE MOTION – POUR RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)
22. AVIS DE MOTION – POUR ADOPTER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLU(E)S ET LES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX
23. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 23.1 Travaux publics
 - 23.2 Sécurité publique
 - 23.3 Environnement
 - 23.4 Loisir, culture et communications
24. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-001

IL EST PROPOSÉ par John Abraham, **APPUYÉ** par Lorraine Rochon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, tenant compte de l'ajout à l'item 22 soit l'avis de motion pour la présentation de deux règlements concernant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et des employé(e)s municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

2022-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2021 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public est présente.

5. APPROBATION DES COMPTES

2022-01-003

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur générale et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Soucy, **APPUYÉ** par Lorraine Rochon et résolu, d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

Comptes imputables à l'année 2021

6683	ÉPURSOL – 93212 : 21-07-2021	28 651,78
6684	Chef Moreno l'expérience – traiteur repas des Fêtes	724,34
6685	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	1 139,43
6686	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	3 250,49
6639	Claude Philippe – loyer : janvier 2022	2 010,00
6687	Clayton Berndt Excavation Inc. – déneigement 66 jours	1 467,35
6688	Emile Charette & Fils Ltée – barre à clous	35,25
6689	Beaubien Marcel M. – km	229,32
6690	Bell Canada – 819-281-5600 (25-11-21) : bibliothèque	218,88
6691	Imprimerie Papineauville Inc. – copieur : photocopies	179,08
6692	Dépanneur Mauzeroll – timbres	240,89
6693	Québec Municipal – abonnement annuel	172,46
6694	Pierre-Yves Guay – analyse protection	862,31
6695	Hydro Québec – bureau	739,18
6696	ADTEX enr., - site web : décembre 2021	51,74
6697	Direction de la gestion Fonds – mutations	5,00
6698	DHC Avocats – consultations générales	773,03
6699	Microrama Informatique Inc. – back-up	481,12
6700	Randy Miller – km	1 398,28
6701	Agritibi R.H. Inc. – water alarm / fuel filter kit	345,17
6702	Paul St-Louis – feuille de temps : 27-11 au 31-12	4 500,00
6703	Bélanger Renée – feuille de temps : 27-11 au 31-12	2 120,00
6704	Lorraine Rochon – cadeaux M. Kane maire sortant	288,59
6705	Internet Papineau – installation câble	322,63
6706	Municipalité Mulgrave-Derry – intérêt marge de crédit	3 000,00
6707	Infotech – contrat de soutien 2022	6 087,93
6708	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures et recyclage	9 226,91
6709	Bell Canada – internet : 530720363	312,48
6710	Excavation J.B.G. Lajeunesse – déneigement Derry	24 345,96
6711	Fournitures de Bureau Denis – chemises / masques	287,86
6712	ADMQ – renouvellement adhésion	569,13
6713	Microrama Informatique Inc. – renouvellement licences	1 260,99

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\$ 95 297,58

Comptes imputables à l'année 2022

202200032	Infotech – contrat de soutien 2022	6 087,93
202200033	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures et recyclage	9 226,91
202200034	Bell Canada – internet : 530720363	312,48
202200035	Excavation J.B.G. Lajeunesse – déneigement Derry	24 345,96
202200036	Fournitures de Bureau Denis – chemises / masques	287,86
202200037	ADMQ – renouvellement adhésion	569,13
	Microrama Informatique Inc. – renouvellement licences	1 260,99

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\$ 42 091,26

Total des chèques émis pour le service de paye pour la période du :
01 décembre au 31 décembre 2021 \$ 8 430,22
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PERMIS ET CORRESPONDANCE

DEMANDE DE PERMIS

Aucun

CORRESPONDANCE

Aucune

7. DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

8. RÉOLUTION – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA BANQUE SCOTIA

2022-01-004

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les signataires autorisés pour le compte de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à la Banque Scotia no. 00356 00180 15 suites aux élections municipales du 7 novembre 2021 ;

IL EST,

PROPOSÉ par Charles Meunier,

APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry désigne les personnes suivantes comme signataires autorisés pour ledit compte :

Monsieur Marcel Beaubien à titre de Maire, Madame Chantal Soucy à titre de remplaçant du Maire (maire-suppléant), Madame Isabelle Cusson, directrice générale et greffier-trésorière, Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et Anne Pilon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

ET par la même occasion que soit retiré de la liste des signataires : Monsieur Michael Kane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉOLUTION – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DESJARDINS

2022-01-005

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les représentants pour le compte de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry numéro 82507 à la Caisse Desjardins, à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021;

IL EST RÉSOLU QUE Marcel Beaubien, maire, Chantal Soucy, maire-suppléant, le directeur général et greffier-trésorier par intérim Paul St-Louis, Isabelle Cusson, directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Pilon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière soient les représentants de la

municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociables;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document en toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et greffière-trésorière Isabelle Cusson et le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Paul St-Louis, exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tous effets négociables;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre matière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir. Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

IL EST,

PROPOSÉ par John Abraham,

APPUYÉ par Charles Meunier;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry désigne les personnes suivantes comme signataires autorisés pour ledit compte :

Monsieur Marcel Beaubien à titre de Maire, Mme Chantal Soucy à titre de remplaçant du Maire (maire-suppléant), Monsieur Paul St-Louis à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim, Madame Isabelle Cusson, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Anne Pilon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

ET par la même occasion que soit retiré de la liste des signataires : Monsieur Michael Kane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. RÉSOLUTION – POUR SIGNATAIRES POUR LE PROGRAMME FÉDÉRAL SUR
LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)**

2022-01-006

ATTENDU QU'un nouveau programme de financement fédéral, le Fonds Canadien de Revitalisation des Communautés (FCRC), peut fournir une subvention pouvant atteindre 750 000 \$ pour un bâtiment multifonctionnel;

IL EST,

PROPOSÉ par Lorraine Rochon,

APPUYÉ par Chantal Soucy;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry autorise le maire à faire le suivi de la demande de subvention du Fonds Canadien de Revitalisation des Communautés pour la municipalité de Mulgrave-et-Derry;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry désigne Madame Isabelle Cusson, directrice-générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Paul St-Louis, directeur générale et secrétaire-trésorier en intérim, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Les conseillers Charles Meunier et Gerald Teske signifient leur opposition.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

11. RÉOLUTION – PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

2022-01-007

IL EST,

PROPOSÉ par Charles Meunier,

APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE le projet de Ski les Montagnes Noires en conjonction avec ses collaborateurs offre un service et un accès aux pistes de ski de fond, équipement de location, stationnement ainsi que certains autres services à aucun frais pour les collaborateurs;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry accepte de participer dans le projet de Ski les Montagnes Noires pour bénéficier ses citoyens au montant de 700,00 \$ pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, et que le Maire soit autorisé à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. RÉOLUTION – POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR
MULGRAVE**

2022-01-008

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et Derry a procédé à un appel d'offre pour le déneigement dans le secteur de Mulgrave émit par le SEAO et la municipalité a ouvert publiquement la soumission reçue qui est la suivante :

- Clayton Berndt Excavation Inc. : saison 2021 – 2022 : 297 689,46 \$ et saison 2022-2023 : 491 963,84 \$

IL EST,
PROPOSÉ par Charles Meunier,
APPUYÉ par John Abraham;

QUE le contrat pour l'ouverture (déneigement), le sablage et l'entretien des chemins municipaux dans le secteur Mulgrave de la municipalité de Mulgrave-et-Derry pour les saisons de 2021-2022 et 2022-2023, au montant total de 789 653,30 \$ (taxes incluses) soit et est accordé à Clayton Berndt Excavation Inc. selon les termes et conditions de la demande de soumission et que cette résolution agisse comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RÉOLUTION – EMBAUCHE DU COMMIS COMPTABLE

2022-01-009

IL EST,
PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par Lorraine Rochon;

QUE ce Conseil confirme par la présente l'embauche de Madame Madone Lavergne rétroactivement au 6 octobre 2021 comme commis comptable pour assister l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RÉOLUTION – EMBAUCHE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2022-01-010

IL EST,
PROPOSÉ par Charles Meunier,
APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE ce Conseil confirme par la présente l'embauche de Madame Renée Bélanger rétroactivement au 18 octobre 2021 comme adjointe administrative pour assister l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉOLUTION – ACCEPTER L'AJOUT DE LA SECTION « POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION - ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DES RÈGLES » À LA POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

2022-01-011

IL EST,
PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par Charles Meunier;

QUE la section "Politique de Rémunération - Entrée en vigueur et révision des règles" soit ajouté à la Politique des conditions de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RÉOLUTION – ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE

2022-01-012

IL EST,

PROPOSÉ par Lorraine Rochon,

APPUYÉ par Chantal Soucy;

QUE la grille salariale des employés de la municipalité, datée du 1^{er} janvier, 2022 soit déposée et adoptée. De plus, qu'elle soit intégrée à la Politique des conditions de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. RÉOLUTION – ADOPTION DE L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉ(E)S DANS LA GRILLE SALARIALE POUR 2022

2022-01-013

IL EST,

PROPOSÉ par Charles Meunier,

APPUYÉ par John Abraham;

QUE les employé(e)s de la municipalité intègrent la grille salariale adoptée dans la résolution 2022-01-012 selon ces descriptions:

- Russell Pfiel - journalier de la voirie - Échelon 9 - Année 2022
- Randy Miller -contremaître des travaux publics - Échelon 8 – Année 2022
- Kaylea Legault – étudiante administration – Année 2022
- Madone Lavergne – commis comptable – Échelle de la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière – Échelon 3 – Année 2022
- Renée Bélanger – adjointe administrative - Échelle de l'assistante Directrice générale et secrétaire trésorière – Échelon 3 - Année 2022
- Anne Pilon – assistante directrice générale et secrétaire-trésorière Échelon 9 - Année 2022
- Isabelle Cusson – directrice générale et greffière-trésorière Échelon 10 - Année 2022
- Jean Perreault – Inspecteur en bâtiment et environnement – Année 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. RÉOLUTION – INCORPORER LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM À LA GRILLE SALARIALE

2022-01-014

IL EST,

PROPOSÉ par Charles Meunier,

APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Paul St-Louis intègre la grille salariale du 1^{er} janvier, 2022 Échelon 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. RÉSOLUTION – SALAIRES DES ÉLU(E)S

2022-01-015

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que la rémunération et l'allocation de dépenses du maire, du maire-suppléant et les conseillers de la municipalité de Mulgrave-et-Derry pour l'année 2022 soit révisée selon les termes suivants :

MAIRE

Rémunération de base:	9 409,28 \$
Allocation de dépenses:	<u>4 704,59 \$</u>
TOTAL :	<u>14 113,87 \$</u>

MAIRE SUPPLÉANT

Rémunération de base :	4 181,87 \$
Allocation de dépenses :	<u>2 090,93 \$</u>
TOTAL :	<u>6 272,80 \$</u>

CONSEILLERS

Rémunération de base :	3 136,41 \$
Allocation de dépenses :	<u>1 568,21 \$</u>
TOTAL :	<u>4 704,62 \$</u>

IL EST,

PROPOSÉ par John Abraham,
APPUYÉ par Lorraine Rochon;

QUE la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses du maire, du maire-suppléant et les conseillers soit établit tel qu'indiquée ci-haut et ce, en incluant l'indexation des prix à la consommation de 5,2 % pour l'année 2022.

ET QUE le maire et tous les membres du conseil qui se devront participer à des réunions autres que les réunions mensuelles du conseil municipal sont éligibles à recevoir les frais de déplacement à la suite de la présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. RÉSOLUTION – REPRÉSENTATION AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

2022-01-016

ATTENDU QUE selon l'entente de service intervenue avec le Réseau BIBLIO, la municipalité doit nommer deux représentants dont un élu municipal et un(e) responsable de la bibliothèque;

IL EST,

PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE Marcel Beaubien et Lorraine Rochon représente la municipalité au sein de Réseau BIBLIO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)

***Avis de motion est par la présente donné par le maire Marcel Beaubien qu'à une séance ultérieure les règlements suivants uniformisés applicables par la Sûreté du Québec, seront présentés pour adoption :

- Règlement SQ21-001 – Stationnement
- Règlement SQ21-002 – La paix et l'ordre
- Règlement SQ21-003 – Nuisances
- Règlement SQ21-004 – Colportage
- Règlement SQ21-007 – Alarmes

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture des présents règlements et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copies des règlements, de plus ces derniers sont disponibles au bureau du greffier-trésorier pour consultation.

22. AVIS DE MOTION – POUR ADOPTER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLU(E)S ET LES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

***Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy qu'à une séance ultérieure les règlements suivants seront présentés pour adoption :

- RÈGLEMENT 2022-01 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
- RÈGLEMENT 2022-02 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S ET FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture des présents règlements et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copies des règlements, de plus ces derniers sont disponibles au bureau du greffier-trésorier pour consultation.

23. RAPPORTS DES COMITÉS

- 23.1 Travaux publics
- 23.2 Sécurité publique
- 23.3 Environnement
- 23.4 Loisir, culture et communications

24. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-017

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Chantal Soucy **QUE** la séance soit levée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim